

Règlement du concours – Action Gilet Polaire Tec7

1. Organisateur

Le présent concours est organisé par Novatech International NV, dont le siège social est établi à Industrielaan 5b, 2250 Olen, Belgique (ci-après dénommé "l'Organisateur").

2. Période d'action et participants

Le concours se déroule du 3 novembre 2025 au 1er décembre 2025 inclus.

La participation est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, résidant en Belgique, au Luxembourg ou aux Pays-Bas.

Les employés de Novatech International, ses agences de publicité ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du concours sont exclus de toute participation.

3. Participation

Pour participer valablement au concours, le participant doit :

Acheter pour un montant minimum de 100 € (hors TVA) de produits Tec7 auprès d'un Tec7 Pro Partner.

Remplir les informations requises (point de vente participant, nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, ...), téléverser la preuve d'achat et indiquer la taille souhaitée via la page web prévue à cet effet.

Tout formulaire de participation incomplet sera considéré comme nul.
Chaque participant ne peut introduire ses données qu'une seule fois.

La liste des points de vente Tec7 participants est disponible dans le menu de sélection sur la page du concours.

Les participants doivent soumettre les informations mentionnées ci-dessus via le site web accessible à l'adresse suivante : www.tec7.com/bodywarmer

L'Organisateur se réserve le droit de rejeter toute participation frauduleuse ou de la limiter à une seule participation valide, sans devoir s'en justifier.

4. Prix et conditions

Le lot mis en jeu est le suivant :

- 500x Gilets Polaires Tec7 de la marque Blåkläder.

L'action est valable pendant la période du concours ou jusqu'à épuisement du stock (jusqu'à épuisement des stocks).

Un total de 500 gilets polaires est disponible, réparti entre les différentes tailles.

La participation à cette action ne garantit pas que le participant recevra effectivement un gilet polaire, ni que la taille choisie sera encore disponible au moment de l'envoi de la demande.

Les participants ne peuvent prétendre à aucune forme de compensation, d'indemnisation ou d'alternative si les gilets polaires ne sont plus disponibles ou si la taille souhaitée ne peut être fournie.

L'Organisateur se réserve le droit, si la taille demandée n'est plus disponible, d'envoyer une autre taille ou de déclarer la participation invalide si toutes les tailles sont épuisées.

Après vérification et validation de la participation (y compris la preuve d'achat), l'Organisateur enverra le gilet polaire par la poste à l'adresse indiquée par le participant, dans la limite des stocks disponibles.

5. Notification et réception du prix

Les gagnants sont réputés avoir reçu la notification dans les 30 jours suivant l'envoi de celle-ci par e-mail.

En cas de non-réception dans ce délai, ils seront considérés comme injoignables et leur prix sera ajouté aux lots d'un concours ultérieur.

Le gagnant ne peut contester le prix qui lui est attribué, ni demander une modification ou un remplacement pour quelque raison que ce soit.

Les prix sont personnels et non transférables.

Si nécessaire, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer un prix par un autre d'une valeur équivalente.

Il ne sera attribué qu'un seul prix par adresse, par personne et par adresse IP.

Toute tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Toute personne participant dans le cadre d'une association, d'un groupe organisé ou collaborant d'une quelconque manière pour augmenter ses chances de gain sera également exclue.

La même mesure sera appliquée à toute personne utilisant un stratagème, une manœuvre ou un programme informatique pour augmenter ses chances de gagner de manière illégale ou frauduleuse.

6. Droits de l'organisateur

L'Organisateur peut à tout moment exclure une personne de la participation pour une durée déterminée, en cas de non-respect d'une des conditions de participation, d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre l'action si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient.

Il ne pourra être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être suspendu, reporté ou annulé.

L'Organisateur se réserve également le droit de communiquer sur les gagnants à des fins promotionnelles.

La simple participation au concours implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement.

Aucune contestation relative à la formulation des questions ou à leurs réponses ne sera acceptée.

En cas de force majeure, de circonstances imprévues ou de litige, l'Organisateur, en concertation avec l'huissier de justice, prendra toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du concours.

Ces décisions sont souveraines et sans appel.

Le participant donne expressément son accord pour le traitement automatisé de ses données personnelles par l'Organisateur, afin d'assurer la bonne gestion du concours.

Conformément à la Loi du 8 décembre 1992 et du 11 décembre 1998 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données.

Il suffit pour cela d'en faire la demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le service concerné est également à la disposition du participant s'il ne souhaite plus que ses données soient utilisées à des fins de marketing direct.